



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant adhésion de la commune de Beausais-sur-Mer à la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération

Le Préfet des Côtes-d'Armor

**Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5211-45 ;
- VU** le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral portant retrait de la commune de Beausais-sur-Mer de la communauté de communes Côte d'Émeraude en date du **14 SEP. 2022** ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Beausais-sur-Mer du 8 novembre 2021 sollicitant, d'une part, son retrait de la communauté de communes Côte d'Émeraude sur le fondement de l'article L. 5214-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comportant en annexe l'étude d'impact présentée par la commune, document prévu à l'article L. 5211-39-2 du CGCT et, d'autre part, son adhésion à Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2023 sur le fondement de l'article L. 5211-18 du même code ;
- VU** la délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération du 20 décembre 2021 acceptant cette demande d'adhésion, et sa notification aux communes le 3 janvier 2022 ;
- VU** les délibérations mentionnées en annexe du présent arrêté, des conseils municipaux des communes membres de Dinan Agglomération ayant émis un avis favorable à l'adhésion précitée ;

- VU** les délibérations défavorables des conseils municipaux des communes de Aucelec (27 janvier 2022), Bobital (25 janvier 2022), Brusvily (24 janvier 2022), Guitté (21 février 2022), La Chapelle-Blanche (10 février 2022), La Vicomté-sur-Rance (3 mars 2022), Pléboulle (13 janvier 2022), Plouër-sur-Rance (16 mars 2022), Ruca (1^{er} février 2022) et Vildé-Guingalan (24 février 2022) ;
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Carné en date du 12 janvier 2022 portant abstention sur l'adhésion précitée ;
- VU** l'avis de la formation restreinte de la commission départementale de coopération intercommunale d'Ille-et-Vilaine en date du 17 juin 2022 approuvant le retrait de la commune de Beaussais-sur-Mer de la communauté de communes Côte d'Émeraude ;
- VU** l'avis de la formation restreinte de la commission départementale de coopération intercommunale des Côtes-d'Armor en date du 8 septembre 2022 approuvant le retrait de la commune de Beaussais-sur-Mer de la communauté de communes Côte d'Émeraude ;
- VU** l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale des Côtes-d'Armor en date du 8 septembre 2022 approuvant l'adhésion de la commune de Beaussais-sur-Mer à la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération ;

Considérant le retrait de la commune de Beaussais-sur-Mer de la communauté de communes Côte d'Émeraude en application de l'article L. 5214-26 du CGCT

Considérant qu'en application de l'article L. 5211-18 du CGCT, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération pour se prononcer sur l'adhésion précitée ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises par les articles L. 5211-18 et L. 5211-5 II du CGCT sont réunies dès lors qu'un avis favorable a été émis par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de Dinan Agglomération représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération représentant les deux tiers de la population ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La commune de Beaussais-sur-Mer est autorisée à adhérer à la communauté d'agglomération de Dinan Agglomération dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT. Cette adhésion prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (3, contour de la Motte – 35 044 RENNES CEDEX) ou par l'application « télérecours citoyen » accessible par le site : www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor et le sous-préfet de Dinan sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié au maire de la commune de Beaussais-sur-Mer, au président de Dinan Agglomération ainsi qu'aux maires de ses communes membres,
- adressé au directeur départemental des territoires et de la mer, au directeur départemental des finances publiques et au président de la Chambre régionale des comptes,
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 14 SEP. 2022

Le préfet des Côtes-d'Armor



Stéphane ROUVÉ

ANNEXE – Liste des délibérations des conseils municipaux des communes membres de la communauté Dinan Agglomération ayant émis un avis favorable à l’adhésion de Beaussais-sur-Mer à Dinan Agglomération

Communes membres	Délibérations
Bourseul	27 janvier 2022
Broons	26 janvier 2022
Calorguen	8 février 2022
Caulnes	13 janvier 2022
Corseul	2 février 2022
Créhen	27 janvier 2022
Dinan	1er février 2022
Évran	20 janvier 2022
Fréhel	24 février 2022
Guenroc	25 mars 2022
La Landec	25 janvier 2022
Landébia	11 février 2022
Langrolay-sur-Rance	21 février 2022
Languédias	11 janvier 2022
Languenan	14 mars 2022
Lanvallay	22 janvier 2022
Le Hinglé	28 janvier 2022
Le Quiou	28 janvier 2022
Les Champs-Géraux	11 janvier 2022
Matignon	24 mars 2022
Mégrit	24 janvier 2022
Plancoët	8 février 2022
Plélan-le-Petit	27 janvier 2022
Pleslin-Trigavou	14 mars 2022
Pleudihen-sur-Rance	9 janvier 2022
Pléven	20 janvier 2022
Plévenon	27 janvier 2022
Plorec-sur-Arguenon	22 février 2022
Plouasne	27 janvier 2022
Pluduno	20 janvier 2022
Plumaudan	12 janvier 2022
Plumaugat	25 janvier 2022
Quévert	30 mars 2022
Saint-André-des-Eaux	27 janvier 2022
Saint-Cast-le-Guildo	1er mars 2022
Saint-Hélen	11 janvier 2022

Communes membres	Délibérations
Saint-Jacut-de-la-Mer	2 mars 2022
Saint-Jouan-de-l'Isle	18 janvier 2022
Saint-Judoce	26 janvier 2022
Saint-Juvat	25 janvier 2022
Saint-Lormel	28 janvier 2022
Saint-Maden	2 février 2022
Saint-Maudez	9 février 2022
Saint-Méloir-des-Bois	26 janvier 2022
Saint-Michel-de-Plélan	31 janvier 2022
Saint-Pôtan	22 février 2022
Saint-Samson-sur-Rance	23 février 2022
Taden	26 janvier 2022
Trébédan	8 février 2022
Tréfumel	8 février 2022
Trélivan	27 janvier 2022
Trévron	28 janvier 2022
Yvignac-la-Tour	27 janvier 2022